

PLAN FILIERE CHEVAL

2019-2021

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, le règlement budgétaire et financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, la délibération n°XXX de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 29 mars 2019 relative au Plan Filière Ambition cheval,

Entre

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional ;
- L'interprofession Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes représentée par son Président ;
- La Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Président ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. Données sur la filière cheval régionale

La filière équine d'Auvergne-Rhône-Alpes est la 2^{ème} de France. Elle dégage un chiffre d'affaires d'environ **1,2 milliards d'euros**, composé de 470 millions d'euros issus des 6 400 **entreprises** régionales, et de 732 millions **d'euros** de Pari Mutuel Urbain. Elle représente 14 000 **personnes employées**, près de 5 000 **bénévoles**, soit environ 19 000 **personnes impliquées** dans le secteur du cheval. Elle utilise 76 000 **équidés** qui valorisent 150 000 **ha**.

C'est une filière agricole multi secteurs composée de plusieurs secteurs d'activités :

- **L'élevage**, est diversifié. On comptabilise **4400 élevages** sur l'ensemble du territoire et 12% des transactions nationales. Le nombre moyen de juments par élevage est de 2,2. Une petite partie de ces élevages a un statut professionnel agricole. La destination des produits d'élevage se répartit :
 - **Pour la consommation de viande** : la région est la **1^{ère} en nombre de chevaux de trait élevés en France**. La viande en est le principal débouché, son marché est en situation difficile avec la baisse de la consommation et des exportations en maigre. Il y a 15 abattoirs de viande chevaline sur le territoire.

- **Pour des activités non agricoles** : sport et loisir (haut niveau, compétitions, centres équestres), courses, activités de pleine nature, santé, services (transport, débardage, travail du sol)
- **L'équitation de loisir avec 1 200 établissements équestres et 80 355 licenciés** pratiquant l'équitation. La région est **2^{ème} région en nombre de licenciés**. Ces structures doivent investir régulièrement pour sécuriser la pratique et la rendre accessible à tous (personnes en situation de handicap par exemple).
- **Les courses avec 12 hippodromes** avec environ **145 entraîneurs** de chevaux de courses installés dans la région nécessitant aujourd'hui des travaux de modernisation et de sécurisation de l'activité pour les utilisateurs.
- **Le tourisme** avec plus de **20 000 km d'itinéraires équestres balisés et 14 000 licenciés qui fait d'Auvergne-Rhône-Alpes la 1^{ère} région de tourisme équestre de France**. L'offre touristique reste cependant à développer et à structurer pour améliorer les conditions d'accueil et offrir des produits touristiques de qualité aux pratiquants. C'est la 2^{ème} activité de pleine nature dans la région derrière le ski.

2. Etat des lieux des financements régionaux

Les différents maillons de la filière cheval sont bénéficiaires d'aides au titre de dispositifs existants relevant de différentes compétences de la Région :

- **Volet Agriculture** confié à la délégation Agricole :
 - **Plan d'investissements dans les exploitations agricoles** : création et modernisation des bâtiments d'élevage (boxes, stockage de fourrage, abris de prés, carrière, etc)
- **Volet sport confié à la délégation Sports** :
 - Soutien aux ligues régionales sportives (financement des actions du comité régional d'équitation),
 - Soutien aux manifestations sportives (jumping, etc), et au sport de haut niveau,
 - Soutien à l'acquisition de matériel dans les clubs sportifs sous statut associatif. Pour ce dernier soutien, les centres équestres ayant pour la plupart des statuts d'entreprises, la pratique de l'équitation fait marginalement l'objet de soutiens.
- **Volet activités touristiques** confié à la délégation Tourisme avec des aides concernant le développement de l'activité de tourisme dans lesquelles les activités équestres (itinéraires de randonnées, hébergements ...) sont partiellement prises en compte
 - Au travers des dispositifs itinérance, montagne 4 saisons, territoire pleine nature, hébergements
- **Volet territoires** confié à la délégation Aménagement des territoires certains hippodromes peuvent faire l'objet de soutiens, mais le dispositif ne couvre pas les besoins des 12 hippodromes régionaux
 - Au travers du dispositif des contrats ambition région
- **Volet Recherche développement** confié à la délégation Recherche, Innovation et Economie pouvant le cas échéant apporter un soutien dès lors que les projets répondent aux critères d'intervention et sont retenus.

3. Enjeux et objectifs

Partant du constat que la filière équine régionale représente un poids économique important mais que **cette filière « multifacettes » défend mal ses intérêts auprès des pouvoirs publics et n'est que partiellement prise en compte au travers des dispositifs existants**, les besoins de chaque secteur ont été identifiés en lien avec l'ensemble des acteurs :

- Enrayer le déclin de l'élevage et accompagner le changement pour mieux répondre aux attentes des acheteurs et aux besoins des éleveurs
- Sécuriser et rendre accessibles les centres équestres
- Attractivité des hippodromes
- Structurer une offre touristique de qualité
- Soutenir l'innovation des entreprises

Afin d'apporter une réponse globale aux besoins de cette filière, il est proposé de mettre en place, un plan ambition cheval, spécifique à cette filière, dans le cadre d'un programme pluriannuel renforçant les interventions régionales existantes.

- Mettre en place une véritable politique « filière équine » multi secteurs qui réponde aux besoins de chaque segment de la filière pour améliorer la compétitivité des entreprises
- Ouvrir de nouvelles lignes de financement avec des objectifs précis et sur la base d'une dotation spécifique
- Engager la Région et la filière cheval de façon contractuelle et pluriannuelle (2019-2021)

Le pilotage et la coordination des interventions régionales sont confiés à la délégation agricole afin que les porteurs de projet n'aient qu'un seul interlocuteur en capacité de les orienter.

Plan filière régional Cheval

1. Modalités d'interventions Volet Elevage

• **Axe 1 : Investissements pour la compétitivité des exploitations agricoles**

Pour améliorer leur compétitivité, les élevages équins ont besoin de moderniser leurs équipements et les bâtiments utilisés pour la production agricole afin d' :

- Améliorer la qualité de leur production
- Optimiser leur temps de travail
- Améliorer leur autonomie alimentaire et leurs couts de production
- Augmenter la sécurité et le bien-être animal

Ce volet est mis en œuvre au travers du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) avec un budget de 100 000€/an en investissements.

• **Axe 2 : Améliorer l'adéquation entre offre et demande**

2.1 - Soutenir la valorisation des jeunes chevaux par une aide directe en investissement aux éleveurs professionnels

Objectifs :

- Mieux répondre aux attentes des clients acheteurs de chevaux
- Aider les éleveurs pour le débouillage et la primo-valorisation de leurs produits d'élevage

Nature de l'action : investissement

Aide directe aux professionnels sur une durée pouvant aller jusqu'à 4 mois au cours de la 1^{ère} année de valorisation d'un jeune cheval (de 1,5 à 7 ans) chez un professionnel (entraîneurs, cavaliers, prestataires...) en capacité de proposer une prestation de qualité (évaluée à partir du nombre de chevaux valorisés et des résultats en compétitions). Toutes les races d'équidés provenant d'un stud-book reconnu par le Ministère de l'Agriculture sont éligibles.

L'objectif est de soutenir la valorisation de 175 chevaux par an

Montant de l'aide : (montants forfaitaires plafonnés)

- Sport-Loisir : 350 € par mois, soit 1 400 € par cheval pour 4 mois de valorisation
- Travail : 250 € par mois, soit 1 000 € par cheval pour 4 mois de valorisation
- Courses : 375 € par mois, soit 1 500 € par cheval pour 4 mois de valorisation

Plafond par élevage : 3 équidés valorisés par élevage et par an maximum.

Critères de sélection : la priorité sera donnée aux éleveurs récemment installés (moins de 5 ans) ou en phase de création d'une activité d'élevage au sein d'une entreprise existante

Bénéficiaires : Eleveurs d'équidés dont le siège de l'exploitation est en Auvergne-Rhône-Alpes

Modalités d'intervention : aide attribuée à l'éleveur sur présentation d'un devis d'un prestataire compétent. Pour être versée, la dépense de prestation devra être inscrite comme un investissement dans la comptabilité de l'élevage. L'éleveur apporte un co-financement de 50%

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	230 000 €	230 000 €	240 000 €	700 000 €

Indicateurs : nombre de chevaux soutenus, nombre d'éleveurs soutenus, répartition selon les débouchés, nombre de chevaux vendus, tarifs des chevaux vendus, nombre de chevaux sur les concours jeunes chevaux et à l'entraînement

2.2 – Organiser un circuit innovant de ventes

Objectifs :

- Rapprocher l'offre et la demande pour la commercialisation des jeunes chevaux
- Favoriser les lieux de rencontre entre utilisateurs et éleveurs
- Répondre à la demande de chevaux pour les amateurs

Nature de l'action :

Aide aux organisateurs de concours régionaux d'obstacle pour l'organisation d'une épreuve spécifique permettant de présenter les chevaux à vendre. Cette épreuve nouvelle doit permettre à des acheteurs potentiels déjà présents pour participer à la compétition sportive de « tester » de jeunes chevaux à vendre. Les chevaux éligibles seront déjà sortis en concours et seront présentés montés sur une épreuve de type hunter.

Animation régionale : un cahier des charges régional sera défini et un appel à candidatures annuel lancé auprès des organisateurs de concours.

Montant de l'aide : L'organisateur de l'épreuve reçoit une subvention maximale de 5 000 €.

Il est prévu d'organiser 3 ventes par an.

Bénéficiaires : Organisateurs de concours officiels (SHF, SFET, FFE), éleveurs d'équidés d'Auvergne-Rhône-Alpes, conseil de filière cheval

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €

Indicateurs : nombre de ventes organisées, nombre de chevaux inscrits, nombre de chevaux vendus, prix de vente moyen, nombre d'éleveurs participants

• Axe 3 : Développer la promotion/communication de la production

3.1 - Présence sur les salons et outils de communication

Objectifs :

- Faire connaître les actions du Conseil de la Filière Cheval auprès des professionnels, des élus et du grand public
- Faire connaître la filière équine régionale, ses spécificités et ses atouts sur les salons nationaux et internationaux
- Renforcer les liens entre les différents secteurs de la filière

Nature de l'action :

- Actions de communication et de promotion sur les salons destinés à faire la promotion de l'élevage régional (Equita Lyon, Sommet de l'élevage de Cournon, Concours International de Bourg en Bresse, salon du cheval Equid'Espaces à La Roche sur Foron)
- Création d'outils de communication (bulletin d'information de type newsletter, site internet, visuels, etc)

Montant de l'aide : Le cofinancement du Fond Eperon sera sollicité. Le taux d'intervention est précisé à l'instruction en fonction du cofinancement apporté par le Fond Eperon et de l'autofinancement apporté par la filière.

Bénéficiaires : Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	60 000 €	60 000 €	60 000	180 000 €

Indicateurs : nombre d'événements où le Conseil de la Filière Cheval est présent, nombre de personnes employées, nombre de visites sur le site internet www.cheval-auvergne-rhone-alpes, nombre de « J'aime » sur la page Facebook, nombre de personnes renseignées sur les événements

3.3 – Développement de la marque « La Région du Goût » auprès des opérateurs de la filière viande chevaline

Objectifs :

- Promouvoir la viande chevaline produite dans la région (boucheries chevalines ou circuits courts)
- Structurer la filière viande chevaline régionale

Nature de l'action :

- Animation pour créer des synergies entre les opérateurs de la filière viande
- Actions pour le développement de la commercialisation en circuit court
- Rédaction d'un cahier des charges pour la viande chevaline régionale

Bénéficiaires : Filière viande chevaline

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	3000 €	3000 €	3000 €	9000 €

Indicateurs : nombre de TEC vendues sous la marque « La Région du Goût », nombre d'éleveurs qui commercialisent leur viande via la marque, nombre de points de vente de viande chevaline sous la marque « La Région du Goût »

• Axe 4 - Analyser l'évolution de la filière équine régionale

4.1 – Réalisation d'un pôle d'analyse régional Auvergne-Rhône-Alpes

Objectifs :

- Mettre à la disposition des organismes décideurs de la filière des indicateurs chiffrés représentatifs des entreprises, de leurs chiffres d'affaires, des emplois directs ou induits et des effectifs de chevaux
- Suivre l'évolution de ces indicateurs pour anticiper et accompagner la filière à travers une stratégie collective

Nature de l'action :

- **Outil d'analyse partagée** : réalisation d'un pôle d'analyse régional sur la filière équine Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les organismes institutionnels
- **Outils de communication** des résultats sur les données économiques

Bénéficiaires : Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	7 000 €	4 500 €	4 500 €	16 000 €

Indicateurs : production d'indicateurs (chiffres clés), nombre d'actions mises en place

4.2 - Elaboration de références technico-économiques par le suivi de fermes pilotes performantes

Objectifs :

- Contribuer à la pérennité et à la compétitivité des entreprises de la filière équine en leur donnant les moyens de renforcer et de développer leurs compétences en matière de gestion et de stratégie commerciale.

Nature de l'action :

- **Outil d'analyse partagée** : réalisation de références technico-économiques sur des exploitations performantes de la région (16 exploitations suivies, 4 jours par an et par exploitation)
- **Diffusion et communication** : diffusion des données auprès des professionnels, des jeunes en formations et des futurs installés par des journées techniques, newsletters, journées techniques, ...

Bénéficiaires : Filière équine d'Auvergne-Rhône-Alpes

Montant de l'aide : Le cofinancement de cette action est apporté par le Fond Eperon et le réseau des chambres d'agriculture. Le taux d'intervention est précisé à l'instruction en fonction des cofinancements.

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	20 000 €	20 000 €	20 000	60 000 €

Indicateurs : nombre de fermes suivies, nombre de journées de suivi, nombre de journées techniques réalisées, nombre de newsletters envoyées, nombre d'installations dans la filière équine en Auvergne-Rhône-Alpes

2. Modalités d'interventions volet hors élevage

1. Aide à l'achat de matériel dans les centres équestres

Objectif : Améliorer la sécurité, les conditions de pratique de l'équitation et le bien être des chevaux ; et développer l'accès à cette activité aux personnes en situation de handicap

Nature de l'action : Investissements

Dépenses éligibles : Achat de matériel

- ✓ **Protections des chevaux** cloches, guêtres, bandes de repos, flanelles / cotons, guêtres de transport, protèges boulets, couverture, couvre reins, masque anti-moustique, kit de secours maréchalerie, ...
- ✓ **Harnachement** selle et composantes de la selle (croupière, filet, étriers, étrivières, sangles, mors, tapis), rênes, licols, et enrênement (longes de travail, rênes allemandes, gogue martingale), ...
- ✓ **Matériel pour l'alimentation des chevaux** (boîte ou extérieur) silo à granulés, brouette à grains, gamelle pour distribution grains, mangeoire, abreuvoir, râtelier, bacs à eau, clôtures amovibles ou fixes (fil, piquets, isolateurs, électrificateur, poignée),...
- ✓ **Matériel d'écurie** porte selle porte filet, ...
- ✓ **Matériel pour la pratique de l'équitation** barre d'obstacle, chandelier, taquets, lettres carré de dressage, ...

Dans le cas des projets relatifs au handicap, la procédure d'instruction des demandes comprend le recours à une expertise complémentaire afin d'analyser le projet et les dépenses prises en compte.

Bénéficiaires : Centres équestres ayant leur siège situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes (y compris de manière indirecte via les Comités départementaux d'équitation s'ils réalisent des investissements mutualisés pour le compte des centres équestres).

Taux d'aide : Forfait

Montant d'aide :

- 1 000 €/centre équestre/an
- Jusqu'à 4 000 €/centre équestre affilié à une fédération handisport ou de sport adapté
- Jusqu'à 5 000 €/centre équestre mettant en œuvre une démarche permettant la prise en compte du bien-être animal, la diminution de l'impact environnemental des installations, ou l'amélioration des conditions de travail du personnel des centres équestres.

Base réglementaire : de minimis entreprises

Montant prévisionnel de l'enveloppe :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	4 500 000 €

Indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation : nombre et localisation des centres équestres, nombre et localisation des centres équestres accessibles aux personnes porteuses de handicap, type de matériel financé

2. Aide aux aménagements des hippodromes

Objectif : Dynamiser le secteur des courses en améliorant les conditions de pratique des courses hippiques dans les hippodromes et leurs centres d'entraînement

Nature de l'action : Investissements

Dépenses éligibles : Achat de matériel et réalisation d'aménagements sur les équipements destinés aux professionnels répondant aux enjeux suivants :

- Amélioration des conditions d'utilisation et de sécurité pour les usagers cavaliers et chevaux : création/rénovation/entretien des pistes ; gestion des accidents ;
- Modernisation des installations : informatisation, automatisation, vidéo
- Amélioration des conditions de travail

- Bien-être animal
- Diminution de l'impact environnemental : gestion des eaux pluviales ; équipements économes en énergie

Les véhicules sont inéligibles (sauf autostart ou véhicule mutualisé entre plusieurs hippodromes).

Les travaux sur les bâtiments ne sont pas éligibles, hormis ceux dédiés aux utilisateurs professionnels de l'hippodrome.

Bénéficiaires : Sociétés hippiques gestionnaires des hippodromes (et centre d'entraînement) ayant leur siège en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Taux d'aide : Forfait

Montant d'aide : 25 000 €/hippodrome

Base réglementaire : de minimis entreprises

Montant prévisionnel de l'enveloppe :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	300 000 €	300 000 €	300 000 €	900 000 €

Indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation : nombre et localisation des hippodromes bénéficiaires, type de matériel et aménagements financés

Indicateurs de résultats : impact sur l'activité des hippodromes, impact sur le nombre d'accidents

3. Aide au développement du tourisme équestre

Objectif : Améliorer les conditions d'accueil des chevaux dans les hébergements de randonnée

Les lieux d'hébergements sont conçus pour l'accueil des randonneurs mais pas nécessairement celui des chevaux. Or, l'activité de randonnée équestre n'est pas suffisante pour inciter les hébergeurs à procéder aux aménagements nécessaires pour assurer le bon accueil et la sécurité des chevaux. De plus, le niveau de qualité de l'accueil des cavaliers n'est pas homogène sur l'ensemble de la région. Avec la fusion des régions, un travail d'harmonisation a été initié, ce qui se traduit notamment par la mise en place d'une charte de qualité qui a pour ambition l'amélioration de la qualité des prestations pour cette activité dont le potentiel de développement et de retombées sur les territoires est important.

Améliorer et harmoniser la qualité de l'offre régionale de tourisme équestre par l'achat de matériel et la réalisation d'aménagements pour l'accueil des chevaux dans les hébergements de randonnée ciblés. Sur environ 500 lieux d'hébergements régionaux, il est envisagé de procéder à une cinquantaine d'aménagements par an.

Nature de l'action : Investissements

Dépenses éligibles : Achat de petit matériel et réalisation d'aménagements

Amélioration des locaux à sellerie

Mise en place de barres d'attache aux normes

Achat de rouleaux de rubans électriques

Achat de jeux de piquets

Achat de pile électrique solaire

Fabrication d'un panneau indicateur d'accueil portant le label régional

Après sélection annuelle, des sites d'hébergement sont aménagés et équipés pour l'accueil des chevaux de randonnée. La mise en œuvre des aménagements est pilotée par le comité régional d'équitation : commande de matériaux (bois, enrouleur, etc) et supervision de la réalisation des aménagements. Quant aux équipements, ils sont mis à disposition de l'hébergeur qui en assure l'entretien, mais demeurent la propriété du comité régional de tourisme équestre qui en assure le renouvellement (durée de 3-5 ans). Les termes en sont fixés par convention.

Bénéficiaires : lieux d'hébergement pour le tourisme équestre situés en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Taux d'aide : Forfait

Montant d'aide : 3 000 €/hébergement

Aide non cumulable avec les aides existantes dans le cadre des dispositifs de soutien au tourisme.

Base réglementaire : de minimis entreprises

Modalités d'attribution de l'aide

Le comité régional de tourisme équestre procède par appel à projet annuel au recensement des lieux d'hébergements à aménager pour l'accueil des chevaux. Pour chaque site l'état des lieux sera explicité et la proposition d'intervention justifiée. Le comité régional de tourisme expertise les aménagements à réaliser. Le projet d'aménagement est décrit selon le formulaire de demande de subvention et identifié comme prioritaire au regard des critères de sélection précisés dans l'appel à candidature. Il s'agit de retenir les hébergements les plus problématiques (barbelés, etc) ou ayant le plus de potentiel (proximité d'un réseau balisé, etc). La liste des sites à aménager/équiper est soumise pour validation à la Région qui procédera à un contrôle croisé avec les dispositifs tourisme.

Après validation par la Région, la subvention pour l'aménagement/achat matériel est attribuée au comité régional de tourisme équestre qui porte toutes les dépenses.

Montant prévisionnel de l'enveloppe :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	150 000 €	150 000 €	150 000 €	450 000 €

Indicateurs d'évaluation :

Indicateurs de réalisation : nombre et localisation des hébergements, type de matériel et aménagements financés

Indicateurs de résultats : impact sur l'activité de tourisme équestre, nombre d'accidents

4. Aide au développement des activités connexes et de l'innovation

Objectif : soutien aux projets concourant au développement des activités connexes ou à l'innovation, y compris les projets issus du cluster équin santé

Nature de l'action : Investissements

Base réglementaire : à définir selon projet

Montant prévisionnel de l'enveloppe :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €

3. Animation, gestion et pilotage du Plan Filière Cheval

Les missions d'animation, de gestion et de pilotage du programme sont confiés au **Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes** qui aura pour mission d'assurer :

3.1 Au titre de l'animation du contrat :

- la communication auprès des acteurs de la filière et de leurs partenaires sur les aides régionales à la filière,
- la mobilisation des partenaires et réalisateurs des actions pour l'atteinte des objectifs du Plan Filière,
- le suivi des indicateurs et des résultats du plan, ainsi que les évaluations annuelles et finales.

3.2 Au titre de la gestion des actions du volet élevage du contrat :

- transmettre à la Région les demandes de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces permettant de justifier la réalisation technique et financière des actions,
- contrôler le bon acquittement de la dépense par chacun des bénéficiaires finaux dans le cadre de conventions de reversement, et selon les mêmes modalités qui lui sont imposées en matière de respect des règles relatives à la prise en compte des coûts directs de personnel et des coûts indirects, avant de procéder au versement à leur profit de la part de la subvention régionale qui leur revient.

3.3 Au titre de l'appui au comité pilotage :

- recueillir en année n-1 l'existence de projets auprès des acteurs de la filière pour préparer la programmation des dossiers en année n,
- préparer les données et éléments nécessaires au suivi du Plan Filière pour en faire part au Comité de Pilotage,
- proposer l'organisation de réunions du Comité de Pilotage, à chaque fois que nécessaire pour le bon déroulement du présent plan,
- en cas de consommation excédentaire de l'enveloppe, préparer une priorisation des projets et la soumettre au Comité de Pilotage et aux financeurs,
- être force de proposition pour faire évoluer le Plan Filière ou les différents dispositifs qui le constituent.

Bénéficiaire : Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes

Montant de l'aide : Aide forfaitaire de 25 000€/an avec plafond de 450€/jour y compris dans le cadre d'une mise à disposition de personnel

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2019	2020	2021	Total
Enveloppe Région	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €

3.4 Le comité régional de filière élevage équin

Par ailleurs, la Chambre Régionale d'Agriculture au travers du Comité de Filière Equins du COREL bénéficie du soutien de la Région au travers d'une convention de partenariat avec la chambre régionale d'agriculture pour la réalisation des missions suivantes pour le volet élevage :

- Définir les principaux enjeux et les objectifs par thématique transversale avec l'ensemble des acteurs
- Proposer au COR plénier d'autres actions en cohérence avec les plans de filière, les quantifier et les planifier
- Etre en veille et faire le lien avec les acteurs de la recherche et du développement sur son périmètre d'action
- Faire le lien avec la Commission Installation et Transmission

3. Règles spécifiques pour la gestion des programmes de filière

1. Taux de subvention des actions. Ce taux est défini pour chaque action et doit être justifié par un effet levier, prenant en compte la capacité d'autofinancement du porteur du projet et les cofinancements mobilisés.
2. Calculs des coûts directs de personnel :
 - a. Forfait pour les actions de conseil : ce forfait est validé sur la base du descriptif des actions conduites, du temps nécessaire pour les réaliser, et du coût moyen du personnel réalisant l'action. Le calcul des coûts directs de personnel doit être conforme au règlement budgétaire et financier de la Région
 - b. Prestations de mises à disposition de personnel : un plafond de coût journée sera appliqué le cas échéant sur justification ; ou à défaut les dépenses de personnel devront être justifiées conformément aux règles de calcul relatives au coût direct de personnel du règlement budgétaire et financier de la région
3. Format de présentation des actions : avant validation du contrat, des fiches actions détaillées sont établies pour chaque action (contexte, réalisations antérieures, objectifs, description des opérations, bénéficiaires, partenaires, nature des dépenses, plan de financement, indicateurs, cadre réglementaire) et mises à jour à chaque demande de subvention, en particulier les réalisations antérieures et le plan de financement.
4. Ligne de partage avec les autres programmes régionaux :
 - a. Marque région du goût
 - a. Les animations et les contrôles en magasins ne sont pas éligibles dans les plans de filière
 - b. Les actions de développement de la marque auprès des entreprises, pour le déploiement en restauration hors foyer par exemple, sont éligibles dans le plan de filière
 - b. Communication installation, transmission, promotion des métiers : ces actions seront traitées par la chambre régionale dans ses actions transversales au service des filières
 - c. Parcours installation (aide régionale de 2800€/porteur de projet) : la ligne de partage avec les actions de conseil devra être précisée le cas échéant
 - d. Agriculture Biologique : la ligne de partage devra être précisée le cas échéant
 - e. Autonomie Alimentaire des Elevages : la ligne de partage avec les actions de conseil devra être précisée le cas échéant

4. Les engagements des signataires

La chambre régionale d'agriculture et le Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes chargé d'animer, de gérer et de piloter le programme du plan de filière Cheval, s'engagent à la bonne mise œuvre des actions conformément au plan ambition cheval, à la réalisation d'un bilan final des actions conduites durant les trois années du présent contrat, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés.

5-1 LA GOUVERNANCE DU PLAN FILIERE EQUINS

➤ Le comité de pilotage du programme

Le pilotage du Plan Filière Equins est confié au Conseil de Filière Cheval qui pourra s'appuyer pour le volet élevage, sur le Comité de Filière Equins, constitué à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.

Un comité de pilotage sera constitué qui aura pour missions de :

- suivre l'avancement général du Plan Filière au cours de l'année,
- mobiliser les cofinancements des partenaires conformément à leurs engagements
- donner un avis sur les projets présentés,
- proposer les adaptations rendues nécessaires en cours de programme, en fonction des difficultés rencontrées ou des résultats obtenus.

Les organes déconcentrés de la Fédération Française d'Equitation : CRE (Comité régionale d'équitation) et CDE (Comités départementaux d'équitation), sont le relais du dispositif régional auprès des centres équestres affiliés. De la même manière, le Comité Régional de Tourisme Equestre et la Fédération Régionale des Courses Centre Est sont les relais du dispositif régional dans leurs domaines respectifs.

➤ Suivi du programme

Une réunion annuelle de programmation et de suivi du Plan Filière se tiendra, à l'initiative du Président du Comité de Filière équins, et à laquelle les financeurs des actions seront obligatoirement associés. Elle a pour objectif de faire le bilan des actions engagées et également d'étudier la programmation des actions de l'année suivante.

Préalablement à cette réunion, il sera préparé par la structure gestionnaire du contrat, au titre de l'animation du plan de filière, un bilan écrit des actions du programme de l'année précédente qui sera transmis à la Région. Ce bilan portera sur le plan technique (descriptif de la réalisation des actions, attendus, analyse au regard des objectifs généraux ou par action poursuivis, analyse des écarts éventuels, perspectives, etc), ainsi que sur le plan financier (coûts effectifs des réalisations, crédits affectés aux actions, autofinancement,). Chaque action sera évaluée en fonction de son état d'avancement et un suivi des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs sera effectué. En cas d'écart ou de non atteinte des objectifs poursuivis, des mesures correctives devront être développées si cela s'avère pertinent.

Indicateurs de suivi pour le volet élevage

Les indicateurs de résultats sont précisés pour chaque action. Les indicateurs d'évaluation du programme par objectif sont les suivants :

Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles	Durée
Augmenter la valorisation professionnelle	1. Marge de l'éleveur sur les prix de vente des chevaux, 2. Nombre de chevaux vendus	1 500 € supplémentaires de marge sur le prix de vente	3 ans
Développer la commercialisation	3. Nombre de chevaux inscrits/vendus	1/3 des chevaux vendus par vente Au moins 3 ventes par an Pérennité du circuit initié	3 ans
Développer la promotion/communication de la production	4. Nombre d'événements où le Conseil de la Filière Cheval est présent 5. Nombre de personnes employées 6. Nombre de partenariats avec les institutions de la filière équine	4 événements en AuRA 1 personne Partenariats avec la SAFER, la MSA, la Chambre, le CRE, l'ASECRA, l'Ifce	3 ans

5-2 – LES ENGAGEMENTS DE LA REGION

Sur la période 2019-2021, la Région consacrera 1,4 M€ au volet élevage dont 1M€ en crédits d'investissements, soit 466 667€ par an en moyenne, et 6 M€ en crédits d'investissement pour le volet hors élevage, soit 2 M€ par an, sous réserve du vote des budgets des exercices correspondants.

Les montants de subvention inscrits selon la répartition prévisionnelle par axe du budget en annexe 1 du présent document ne sont pas fongibles entre le volet hors élevage et le volet élevage.

Les règles de prise en compte des dépenses sont celles du règlement des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vigueur au moment de l'instruction des dossiers. Elles peuvent être complétées, pour certaines actions de règles spécifiques provenant notamment des contraintes des aides d'Etat ou de règles européennes qui seront communiquées lors de l'instruction ou de l'attribution de l'aide.

Cet engagement ne prend effet que si les demandes de subvention relatives à la mise en œuvre du plan d'action sont transmises dans les délais, sont complètes, et respectent la réglementation des aides d'Etat.

6 – DATE D'EFFET ET DUREE

Le Plan Filière Ambition cheval est conclu pour une durée de 3 ans. Il prendra effet à la date de décision exécutoire de l'Assemblée plénière du 29 mars 2019 approuvant son contenu, et s'achèvera le 31 décembre 2021.

7 – AVENANT

En cas de modification ou de création d'une nouvelle action, cette dernière pourra être opérationnelle, sans approbation préalable par la commission permanente, dès lors que celle-ci :

- concourt directement à la réalisation d'un objectif du plan d'action et répond à la stratégie mise en place par la filière
- qu'elle a obtenu un avis positif du comité de pilotage,
- est éligible à un financement régional et conforme à la réglementation des aides d'Etat.

Le présent plan pourra toutefois être modifié en fonction des nouvelles orientations régionales qui pourraient être délibérées après sa mise en œuvre ou d'une nouvelle demande de la filière. Dans ces deux cas de figure, le présent contrat fera l'objet d'un avenant voté

8- CONDITIONS GENERALES

Le retrait d'un des partenaires du programme entraînera la suppression du financement des actions relatives à ses engagements. Les engagements de la Région sont subordonnés à l'inscription de crédits correspondants et à l'ouverture des moyens financiers suffisants dans le cadre des budgets correspondant aux exercices concernés.

➤ Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Région par notification écrite, en cas de force majeure, d'intérêt général ou pour tout autre motif approuvé par les élus régionaux.

➤ Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'entendent pour régler à l'amiable leurs différends. En cas de désaccord, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon le

Le Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent Wauquiez

Le Président du Conseil de la Filière Cheval
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe financière au Plan Ambition Cheval 2019_2021

				Fonctionnement				Investissement					
				2019	2020	2021	Total	2019	2020	2021	Total		
VOLET ELEVAGE													
Axe 1	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations	1	Aide aux investissements en élevage					100 000€	100 000€	100 000€	300 000€		
Axe 2	Améliorer l'adéquation entre offre et demande	2.1	Soutenir la valorisation par une aide directe aux éleveurs professionnels					230 000 €	230 000 €	240 000 €	700 000 €		
		2.2	Organiser un circuit innovant de ventes	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €						
Axe 3	Développer la promotion et la communication de la production	3.1	Présence sur les salons et outils de communication	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €						
		3.3	Développement de la marque « La Région du Goût » auprès des opérateurs de la filière viande chevaline	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €						
Axe 4	Analyser l'évolution de la filière équine régionale	4.1	Réalisation d'un pôle d'analyse régional Auvergne-Rhône-Alpes	7 000 €	4 500 €	4 500 €	16 000 €						
		4.2	Elaboration de références technico-économiques par le suivi de fermes pilotes performantes	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €						
Axe 5	Animation	5	Animation et gestion du plan filière	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €						
	Total			135 000 €	132 500 €	132 500 €	400 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €	1 000 000 €		

	Volet hors élevage		2019	2020	2021	Total
1	Améliorer les conditions de pratique de l'équitation	Aide à l'achat de matériel dans les centres équestres	1 500 000€	1 500 000€	1 500 000€	4 500 000€
2	Dynamiser le secteur des courses	Aide aux aménagements des hippodromes	300 000 €	300 000€	300 000€	900 000€
3	Améliorer les conditions d'accueil des chevaux de randonnée	Aide aux hébergements de tourisme équestre	150 000 €	150 000 €	150 000 €	450 000 €
4	Soutien aux projets innovants ou concourant au développement des activités connexes	Aide au développement des activités connexes ou innovantes	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €
		TOTAL :	2 000 000€	2 000 000€	2 000 000€	6 M€